

## Référence temporelle et déixis : vers une approche milnérienne

Jacques Moeschler  
Université de Genève

### 0. Introduction

Cet article est consacré à une approche originale de la référence temporelle. Traditionnellement, la référence temporelle est abordée soit indirectement du point de vue linguistique (ou dans une perspective systémique - cf. Martin 1971, ou dans une perspective textuelle, cf. Weinrich 1973), soit directement du point de vue de la sémantique formelle (cf. Nef 1986). Je montrerai que ces deux approches sont incapables de résoudre les problèmes de la référence temporelle dans les langues naturelles. Afin d'amorcer une réflexion théorique consistante sur la référence temporelle, je me référerai à la théorie de la référence proposée par J.C. Milner (Milner 1982) pour la référence personnelle, et tenterai d'articuler la problématique de la référence temporelle autour des notions de référence temporelle actuelle et virtuelle et d'expressions temporelles autonomes et non autonomes référentiellement. Ces distinctions me permettront d'expliquer les principaux mécanismes d'assignation de référence temporelle, à savoir les mécanismes anaphoriques et déictiques. Pour expliquer la différence entre temps anaphoriques et temps déictiques (notamment entre imparfait et passé composé), ainsi que certains paradoxes temporels propres à la fiction (co-occurrence de déictiques temporels et de temps du passé), trois principes pragmatiques seront proposés : les principes d'actualisation de MAINTENANT, d'assignation de point de repère temporel, et d'assignation de référence temporelle aux déictiques.

L'argument principal de ce travail consiste à penser le temps dans la langue comme un phénomène pas plus marqué énonciativement ou déictiquement que la catégorie de la personne. Le recours à l'énonciation sera conçu ici non comme un processus interne à la langue (comme c'est le cas

chez Benveniste 1966), mais comme une nécessité pragmatique, associée à une procédure d'interprétation générale. Les temps verbaux, à cet effet, seront définis comme des marques instructionnelles génériques, incapables de référer temporellement de manière autonome, soit pour des raisons linguistiques (temps anaphoriques), soit pour des raisons pragmatiques (temps déictiques).

### 1. Le traitement de la référence temporelle en linguistique et en sémantique formelle

Les problèmes de la référence temporelle ont donné lieu à un grand nombre de travaux, dont on peut, sommairement, dégager deux groupes.

- (i) Les premiers, de tradition linguistique, ont pour objet d'étude le système temporel verbal, et se proposent de donner une explication, pour le français en tout cas, de la redondance des temps du passé (passé composé, passé simple, imparfait).
- (ii) Les seconds, de tradition logique, ont pour objet d'étude le problème de la référence temporelle, ou plutôt le traitement formel de la référence temporelle dans le cadre de langages logiques classiques ou non classiques.

#### 1.1. L'analyse linguistique des temps verbaux : perspectives systémique et textuelle

Deux traditions linguistiques de l'analyse du temps peuvent être dégagées :

- (i) La première tradition, **système**, consiste à donner une explication de la redondance des temps du passé par la coexistence de deux systèmes temporels, l'un articulé autour du présent et le second articulé autour du passé (cf. Martin 1971, Vet 1980). L'argument principal est de nature énonciative : le premier système (comprenant le passé composé, le présent et le futur) définit des repères temporels (antériorité, simultanéité, postériorité)

relativement au moment de l'énonciation; le second système (comprenant principalement le plus-que-parfait, l'imparfait et le conditionnel) définit ces repères relativement à un moment disjoint référentiellement du moment de l'énonciation. Ces systèmes ont été représentés de la manière suivante par Martin (figure 1) et Vet (figure 2) :

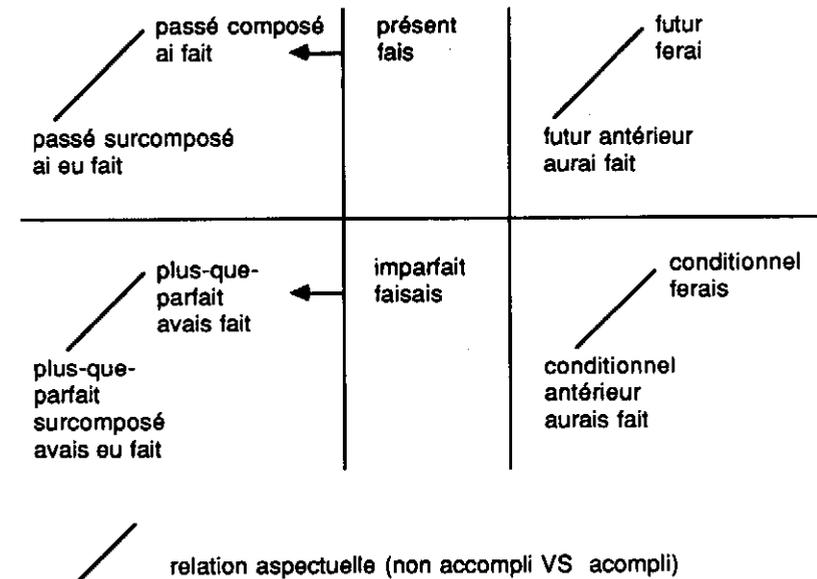


Figure 1

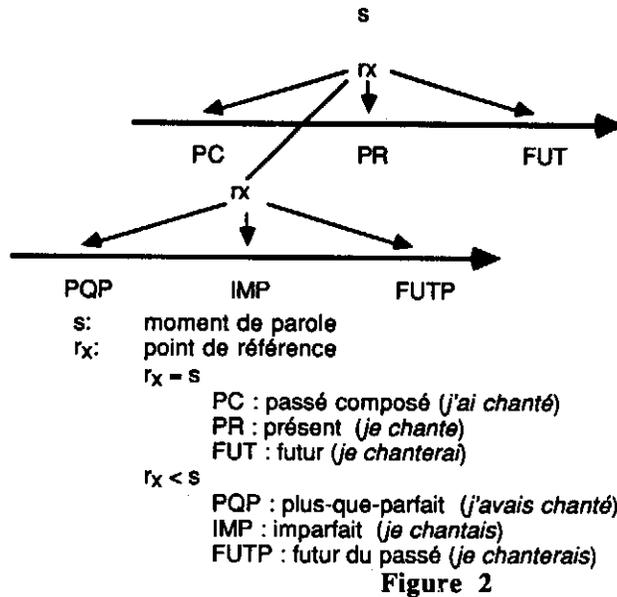


Figure 2

Ces deux systèmes, appliqués aux temps verbaux et aux adverbes de temps chez Klum (1961), sont dits **nynégocentrique** et **allocentrique**. Le premier système (nynégocentrique) est centré sur le locuteur, et correspond à ce qui est qualifié généralement de **déixis**, alors que le second, centré sur un autre point de repère que le locuteur, correspond au système de l'**anaphore**<sup>1</sup>. Cela dit, le problème de la redondance des temps du passé n'est que partiellement résolu : l'opposition entre passé simple et imparfait d'une part et passé composé d'autre part est certes formulée en termes de l'opposition anaphore/déixis, mais les tentatives d'analyses systémiques ne

<sup>1</sup> Nous verrons plus loin que l'opposition entre **déixis** et **anaphore** ne peut se formuler de cette manière relativement au problème de la référence temporelle. Cf. également Kleiber (à paraître) pour un remarquable exposé de cette problématique.

permettent pas de rendre compte de la redondance entre passé simple et imparfait<sup>2</sup>.

(ii) La deuxième stratégie d'analyse peut être qualifiée de **textuelle**, car elle privilégie non pas l'aspect systémique ou paradigmatique des temps verbaux, mais leurs emplois dans les textes, dont les propriétés sont à l'origine de distributions partiellement complémentaires. Benveniste (1966) dégage ainsi deux types d'organisation textuelle (deux plans d'énonciation dans sa terminologie), le **discours** et l'**histoire**. La corrélation entre plans d'énonciation et temps verbaux est complétée par une corrélation entre plans d'énonciation et système des pronoms personnels : les indicateurs (*je* et *tu*) appartiennent au plan du discours, et les substituts seuls (pronoms de 3<sup>e</sup> personne) au plan de l'histoire. On retrouve donc ici l'opposition entre **déixis** et **anaphore**, mais elle donne des classifications différentes des systèmes temporels. Ceux-ci ne sont pas organisés autour de l'axe temporel (passé, présent, futur) et des axes nynégocentrique et allocentrique : dans le discours, tous les temps sont possibles, sauf le passé simple; dans le récit, les temps principaux sont le plus-que-parfait, le passé simple, l'imparfait, le conditionnel et seule la 3<sup>e</sup> personne est tolérée. L'analyse de Benveniste contraste donc singulièrement avec les analyses systémiques, dans la mesure où les préférences sont accordées aux propriétés énonciatives et textuelles des marques de la subjectivité (temps verbaux et pronoms personnels) plutôt qu'aux propriétés référentielles des temps verbaux.

La prolongation par Weinrich (1973) des hypothèses de Benveniste est à cet égard éclairante : en reprenant explicitement la thèse de K. Hamburger (1986 pour la traduction française), les temps verbaux sont démunis de référence temporelle : ils consistent simplement en des marques (des "signes obstinés", à haut degré de fréquence) indiquant une **attitude de locution** (commentaire ou récit) et une **perspective de locution** (rétrospective,

<sup>2</sup> La solution consiste généralement à dégager le système du français "parlé", ce qui permet d'évacuer, de manière occamienne, le problème du passé simple : il est en effet soutenu que le passé simple est un temps de l'écrit et n'apparaît pas à l'oral. Cette solution me semble par trop simplificatrice, et n'explique nullement la compétence linguistique d'un enfant de 4 ans (mon fils Nathanaël) à raconter des histoires au passé simple.

prospective, ou nulle). Le classement obtenu (cf. figure 3) est un peu similaire à celui des approches systémiques, et se caractérise par un découpage complémentaire des temps verbaux, mais permet de résoudre de manière textuelle l'opposition entre passé simple (temps de l'avant-plan) et imparfait (temps de l'arrière-plan), par le recours aux notions de mise en relief, d'avant-plan et d'arrière-plan :

Perspective de locution	Attitude de locution	
	récit	commentaire
rétrospection (information rapportée)	PQP, PANT	PC
prospéction (information anticipée)	COND	FUT
point zéro	IMP, PS	PR
Mise en relief		
temps de l'arrière-plan	IMP	
temps de l'avant-plan	PS	

Figure 3

Cette approche, comme celle de Benveniste, si elle a eu le mérite d'observer un certain nombre de corrélations intéressantes au niveau de la distribution des temps du passé, est principalement déficiente sur deux plans. En premier lieu, elle oblige à tirer des prédictions qui s'avèrent fausses : impossibilité de la coprésence de la première personne et du passé simple chez Benveniste, impossibilité de la coprésence de marques appartenant au monde commenté (marques déictiques temporelles) et de marques du monde raconté (temps du passé comme l'imparfait et le passé simple). Or, sur ce dernier point, K. Hamburger (1986) pour l'allemand, et M. Vuillaume (1990) pour le français, ont donné des exemples très intéressants de telles co-occurrences. En second lieu, ces approches sont non référentielles et refusent d'attribuer des propriétés temporelles ("passé", "présent", "futur") aux temps verbaux. Le raisonnement de K. Hamburger est le suivant. Seuls les événements qui se sont réellement produits peuvent être dits passés; les événements de la fiction ne se sont pas produits réellement; donc ils ne peuvent être passés, et les temps qui les désignent ne réfèrent pas temporellement.

## 1.2. Traitements logiques du temps linguistique

Le problème de la description logique du temps est lié à une propriété des systèmes logiques classiques, les opposant sur ce point aux langues naturelles : les langages logiques classiques ne contiennent que des propositions non tensées, ou omnitemporelles. Pour traduire une phrase à l'aide d'un langage logique comme le calcul des prédicats, il faut faire abstraction de ce que représente référentiellement la marque temporelle associée au prédicat verbal. Par exemple, (1) sera traduit par (2), qui ne contient comme symboles qu'un prédicat (T) et un terme (s) :

- (1) Socrate pense.  
(2) T(s)

Pour introduire l'information temporelle absente du symbolisme de la logique classique, les logiciens ou sémanticiens ont adopté deux stratégies : celle consistant d'une part à ajouter à la forme logique des variables d'instant ou d'événements  $t_1...t_n$  (le système va quantifier ces variables, et augmenter en conséquence le nombre d'arguments du prédicat); celle consistant d'autre part à doper le système par l'introduction d'opérateurs temporels, fonctionnant de manière identique aux opérateurs aléthiques, épistémiques et déontiques des logiques modales. Ainsi, la phrase (3) recevra respectivement les représentations (4) et (5) dans ces deux types de systèmes:

- (3) Socrate pensait.  
(4)  $\exists t(t < n \wedge (T(s, t)))$   
(5) PT(s)

En (4), le prédicat unaire de la logique des prédicats classiques T devient un prédicat à deux arguments (le premier argument est un terme, le second un instant et  $n$  le point de repère de l'énonciation). En (5), la formule T(s) est préfixée d'un opérateur intensionnel du passé P (cf. (12) pour sa sémantique, et la règle (8) pour la stratégie générale de traduction des formules en logique intensionnelle).

La plupart des analyses de ce type, de portée sémantique plus que logique, a consisté à discuter les avantages et les inconvénients de l'un ou l'autre mode de traduction de la référence temporelle. On a pu ainsi montrer

(cf. Guenther 1978) que les opérateurs intensionnels permettent non seulement de disposer pour la représentation du temps d'un langage non ambigu, mais encore de prévoir certaines ambiguïtés non discernables dans les langues naturelles, comme le montre la phrase (6), ambiguë du point de vue de la sémantique formelle :

(6) Chaque étudiant dansera.

Le SN et le V seront traduits en logique intensionnelle par (7) (cf. Dowty, Wall & Peters 1981) :

- (7) a. chaque étudiant :  $\lambda P \forall x (Ex \rightarrow Px)$   
 b. danser : D  
 c. chaque étudiant danse :  $\lambda P \forall x (Ex \rightarrow Px) (D)$

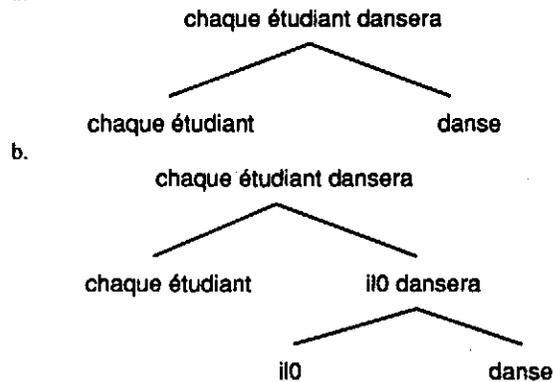
et, selon la règle de traduction (8) et la règle de  $\lambda$ -conversion (9), on obtient les deux formes logiques (10), résultats des analyses (11) :

(8) Si  $\alpha$  est traduit en  $\alpha'$  et  $\beta$  en  $\beta'$ , alors  $F_{fut}(\alpha, \beta)$  est traduit en  $F\alpha'(\beta')$ .

(9)  $\lambda x(\dots x \dots)(\alpha) \rightarrow (\dots \alpha \dots)$

- (10) a.  $F\forall x (Ex \rightarrow Dx)$   
 b.  $\forall x (Ex \rightarrow FDx)$

(11) a.



Un tel langage est constitué d'une syntaxe et une sémantique très précise. Je ne donnerai ici que la sémantique de quatre opérateurs temporels (F, P, G et H) (cf. Allwood, Andersson & Dahl 1977)<sup>3</sup> :

- (12) a.  $F\alpha$  est vrai relativement à un instant  $t$  ssi  $\alpha$  est vrai relativement à un instant qui suit  $t$  ;  
 b.  $P\alpha$  est vrai relativement à un instant  $t$  ssi  $\alpha$  est vrai relativement à un instant qui précède  $t$  ;  
 c.  $G\alpha$  est vrai relativement à un instant  $t$  ssi  $\alpha$  est vrai relativement à tous les instants qui suivent  $t$  (G = opérateur du futur sempiternel);  
 d.  $H\alpha$  est vrai relativement à un instant  $t$  ssi  $\alpha$  est vrai relativement à tous les instants qui précèdent  $t$  (H = opérateur du passé sempiternel).

Cela dit, certains arguments ont été avancés contre les logiques temporelles, en faveur des solutions par quantification. Ces arguments (cf. Nef 1986) sont les suivants :

(i) les opérateurs temporels sont itérables, alors que les temps ne le sont pas: il y a en effet une différence entre itération d'opérateurs (PPPP, FFFP, FPFPP) et enchâssement temporel (*Paul avait eu mangé/ Paul aura mangé/ Paul allait manger*);

(ii) il existe une analogie entre quantification et temps : on peut en effet traduire les opérateurs temporels en quantificateurs : P = "il a été au moins le cas que" (quantification existentielle), H = "il a toujours été le cas que" (quantification universelle);

(iii) le point de vue du locuteur dans les langues naturelles domine tous les contextes subordonnés (dans *Paul a dit que Pierre viendra*, le futur est repéré par rapport au moment d'énonciation, et non par rapport à la référence temporelle de la principale). Notamment, les phrases (13a) et (14a) n'expriment pas les mêmes relations temporelles, ce que ne peut exprimer la logique temporelle, mais qu'un système par quantification est tout à fait capable de résoudre (où P = opérateur "passé", F = opérateur "futur", N =

<sup>3</sup> On se référera à l'ouvrage de Dowty, Wall & Peters (1981, chapitre 5) pour la syntaxe et la sémantique d'un langage intensionnel qui inclut les opérateurs temporels.

opérateur "maintenant",  $<$  = relation d'antériorité, C = prédicat "child", B = prédicat "born", K = prédicat "king"):

- (13) a. A child was born which would be king.  
 b.  $\exists x (C(x) \wedge B(x) \wedge FK(x))$   
 c.  $\exists t'(t' < t_0 \wedge \exists x (C(x, t') \wedge B(x, t') \wedge \exists t'' (t'' > t') \wedge K(x, t'')))$
- (14) a. A child was born which will be king.  
 b.  $\exists x (C(x) \wedge B(x) \wedge NFK(x))$   
 c.  $\exists t'(t' < t_0 \wedge \exists x (C(x, t') \wedge B(x, t') \wedge \exists t''(t_0 < t'' \wedge K(x, t''))))$

Pour rendre compte de la différence entre conditionnel et futur enchâssés dans un temps passé, la logique temporelle doit en effet introduire un opérateur N ("maintenant"), qui se trouve être dans le champ de l'opérateur "passé" (P...(...N...)), ce qui rend la lecture paradoxale (les déictiques sont "rigides" référentiellement).

Malgré ces arguments en faveur des systèmes à quantification, un argument décisif, du point de vue logique, a été donné pour les logiques temporelles. L'argument concerne le caractère intensionnel du temps, que l'on peut montrer par l'existence de contextes temporels opaques<sup>4</sup>. Dans de telles situations, il est nécessaire de recourir à un modèle logique intensionnel. Or seuls les systèmes à opérateurs sont intensionnels, les systèmes à quantification appartenant aux logiques extensionnelles. L'exemple (15) montre une inférence non valide, dont la cause est l'information temporelle présupposée par la prémisse (b) :

- (15) a. Georges a épousé Marie  
 b. Marie est veuve  
 c. Georges a épousé une veuve.

<sup>4</sup> Il faut noter que la notion de contexte opaque est ici décisive à la fois du point de vue de la référence (il n'y a pas de substitution des identiques possibles dans un contexte oblique ou opaque), mais aussi du point de vue logique. En effet, le recours à des langages logiques pour la sémantique des langues naturelles n'a pas pour unique fin la traduction d'expressions ambiguës en expressions non ambiguës. Elle vise surtout à représenter de manière explicite les implications logiques, les contradictions et les inférences valides associées aux phrases.

Pour expliquer le caractère fallacieux de la déduction, il est nécessaire de donner une traduction recourant aux opérateurs temporels de la logique temporelle :

- (16) a. Georges a épousé Marie avant maintenant  
 b. Marie est veuve maintenant  
 c. Georges a épousé avant maintenant une personne qui est veuve maintenant.

On voit donc que le problème de la traduction des marques temporelles en langue naturelle via des systèmes logiques est complexe. Je ne développerai pas cette question, car elle est, à mon avis, trop souvent obscurcie par des problèmes de formalisation. La question préalable, à laquelle il n'est pas répondu, est de définir précisément les objets de la référence temporelle. Pour ce faire, j'utiliserai la théorie de la référence développée par Milner (1982) pour définir l'anaphore nominale et pronominale.

## 2. Référence actuelle et référence virtuelle

La théorie de la référence de Milner, pour classique qu'elle soit, a l'avantage de décrire les phénomènes d'anaphore et de déixis à partir de concepts primitifs. Milner distingue en effet d'une part la référence virtuelle de la référence actuelle, et d'autre part les expressions autonomes référentiellement des expressions non autonomes référentiellement.

(i) La **référence actuelle** d'une expression linguistique (par exemple un syntagme nominal) est le segment de réalité que cette expression désigne. La **référence virtuelle** d'une unité (lexicale comme un nom) est l'ensemble des conditions caractérisant cette unité, à savoir les conditions lui permettant, lorsqu'elle est employée, de référer. La référence actuelle correspond à ce que, dans la tradition frégéenne, on appelle la *référence*, alors que la référence virtuelle, dans la même tradition, correspond au *sens*. Remarquons que seule une unité lexicale (substantivale de surcroît) peut avoir une référence virtuelle. Pour qu'elle ait une référence actuelle, il faut qu'elle soit employée, à savoir qu'elle soit la tête lexicale d'une catégorie syntagmatique. La question cruciale, du point de vue de la théorie linguistique, est le

problème de l'attribution d'une référence aux expressions dépourvues de référence virtuelle, comme les pronoms de troisième personne. Dans ce cas, l'anaphore, qui combine pour Milner la relation symétrique de coréférence et la relation asymétrique de reprise (entre un terme anaphorisant et un terme anaphorisé), constitue un processus par lequel une expression dépourvue en elle-même de référence virtuelle, et a fortiori de référence actuelle, reçoit une référence (virtuelle ou actuelle) via l'expression qu'elle anaphorise. Par exemple, en (17), la référence assignée par l'anaphore à *en* est une référence actuelle (*en* anaphorise *des lions*), alors qu'en (18), *en* reçoit une référence virtuelle puisqu'il anaphorise l'unité lexicale *lion* :

- (17) J'ai vu dix **des lions** et toi tu **en** as vu quinze.  
 (18) J'ai vu dix **lions** et toi tu **en** as vu quinze.

On remarquera qu'en (17) la relation entre le pronom (l'anaphorisant) et son antécédent (l'anaphorisé) est une relation de coréférence actuelle, alors qu'il y a simplement coréférence virtuelle entre *en* et *lion* en (18).

(ii) La définition que donne Milner de l'anaphore permet de distinguer deux types d'expressions linguistiques : les **expressions autonomes référentiellement**, à savoir les expressions qui, étant pourvues d'une référence virtuelle, peuvent être utilisées pour référer actuellement, et les **expressions non autonomes référentiellement**, à savoir celles qui sont ou dépourvues de référence virtuelle ou dont la référence virtuelle inclut les conditions de leurs usages. Les pronoms sont non autonomes référentiellement, mais la clause définitoire de la non autonomie permet en fait de distinguer les pronoms de première et deuxième personne d'un côté (ceux que Benveniste appelle des *indicateurs*) et les pronoms de troisième personne (*substitués* dans la terminologie de Benveniste). Cette distinction n'est pas a priori, comme c'est le cas chez Benveniste, basée sur l'opposition fonctionnelle entre personne et non personne, mais sur les mécanismes référentiels mis en place par ces deux classes d'expressions pronominales (déixis et anaphore). L'anaphore peut dès lors être définie comme un processus qui relie une expression non autonome référentiellement (un pronom) à une expression autonome référentiellement (un nom ou un syntagme nominal), entre lesquels la relation de coréférence (actuelle ou

virtuelle) permet d'assigner une référence (actuelle ou virtuelle) à l'expression non autonome référentiellement.

Cette théorie de la référence et de l'anaphore a fait l'objet d'un certain nombre de critiques, particulièrement à propos des conditions (linguistiques et pragmatiques) qui permettent ou excluent l'anaphore<sup>5</sup>. Sans entrer dans ce débat, je m'engagerai dans une réflexion sur les problèmes de la référence temporelle à partir des concepts qui viennent d'être rappelés, et qui me permettront une formulation non classique de l'analyse des marques temporelles en langue naturelle.

### 3. Référence temporelle actuelle et référence temporelle virtuelle

Avant de définir précisément les notions primitives de mon analyse de la référence temporelle, j'aimerais commencer par distinguer deux types d'expressions temporelles, les expressions temporelles autonomes référentiellement, et les expressions temporelles non autonomes référentiellement.

(i) Les **expressions temporelles autonomes référentiellement** sont des adverbes de temps, locutions ou propositions temporelles permettant, d'une manière non indexicales, de fixer un point de repère temporel par rapport auquel les autres marques temporelles (les temps verbaux notamment) vont fixer leur référence temporelle. On peut distinguer parmi les expressions temporelles autonomes celles qui sont **indéfinies** (la référence temporelle est vague ou non datée) :

- (19) il était une fois  
un jour  
lorsque Jean arriva

<sup>5</sup> Je renvoie le lecteur aux contributions multiples de Georges Kleiber sur les stratégies référentielles associées à la sélection d'une expression référentielle (cf. Kleiber 1990 pour un panorama synthétique de ses travaux), ainsi qu'aux contributions d'Anne Reboul pour une réfutation de la théorie, pour elle trop restrictive, de Milner (cf. Reboul 1988-89 et 1989).

Par opposition, on dira d'une expression temporelle autonome qu'elle est **définie** lorsque qu'elle indique un point de repère temporel précis, à savoir lorsqu'elle fournit une indication calendrique (au sens de Fillmore 1975) :

- (20) en 1923  
le 5 avril 1991  
à huit heures  
au coucher du soleil  
la nuit

Je ferai l'hypothèse que les expressions temporelles autonomes référentiellement jouent le même rôle que les expressions autonomes référentiellement dans le système de Milner, à savoir qu'elles permettent l'anaphore temporelle en fournissant un point de repère temporel (la référence temporelle actuelle) à une expression ou marque temporelle qui, étant non autonome, ne peut référer temporellement seule.

(ii) Les expressions temporelles non autonomes référentiellement constituent l'ensemble des expressions temporelles anaphoriques et déictiques. Les expressions déictiques (*maintenant, aujourd'hui, hier, demain, la semaine prochaine, dans une année, etc.*) se caractérisent en ce que leur référence virtuelle inclut leur condition d'utilisation, à savoir consiste en une instruction de forme générique donnant lieu à une interprétation référentielle actuelle variable en fonction du moment d'énonciation : si j'énonce (21) le 20 juin 1991, je désigne une référence temporelle actuelle qui n'est pas la même que si j'avais produit cette expression le 14 juin 1991 :

- (21) Dans une semaine, je tondrai la pelouse.

En revanche, les expressions temporelles non autonomes qui sont des **anaphoriques** se comportent différemment : elles ont besoin, pour avoir une référence actuelle, d'être en relation de **coréférence** (partielle ou totale) avec une expression temporelle autonome référentiellement, afin que cette dernière lui procure une référence temporelle actuelle. Le plus simple est d'illustrer mon propos par des exemples. Si l'on compare les énoncés (22) et les énoncés (23), on constate que le point de repère temporel permettant d'interpréter la référence temporelle est absent en (22) - ce qui donne lieu à

une interprétation incomplète pour (22a) et à une interprétation contextuellement dépendante de l'énonciation pour (22b) -, alors que les énoncés (23) contiennent chacun une expression fixant la référence temporelle actuelle :

- (22) a. Jean mangeait de la choucroute.  
b. Jean a mangé de la choucroute.
- (23) a. Avant son ulcère à l'estomac, Jean mangeait de la choucroute.  
b. Hier soir, Jean a mangé de la choucroute.

Le processus de référence temporelle est donc analogue, à ce stade de l'analyse, à celui de l'anaphore pronominale tel qu'il est décrit par Milner. Il y a néanmoins une différence importante, qui doit être faite avant de définir précisément les termes de *référence temporelle actuelle* et de *référence temporelle virtuelle*. Dans le cas de l'anaphore pronominale, les pronoms de troisième personne sont non autonomes référentiellement, mais ils ne peuvent avoir de référence virtuelle associant leurs conditions d'usage. Nous verrons très vite que les marques temporelles non autonomes référentiellement ont une référence temporelle virtuelle : si tel n'était pas le cas, on ne comprendrait pas comment il est possible de les utiliser de manière déictique (pour le passé composé et le présent par exemple), et les indications du type "passé", "présent", "futur" ne seraient pas des paramètres pertinents pour la référence temporelle. Si l'on revient à l'exemple (23a), on peut décrire le processus d'assignation de référence temporelle de la manière suivante :

- (24) a. *son ulcère à l'estomac* : événement constituant le repère temporel<sup>6</sup>  
b. *avant son ulcère à l'estomac* : période (indéfinie) constituant la référence temporelle actuelle  
c. *Jean mangeait de la choucroute* : événement passé cotemporel à la période constituant la référence actuelle  
d. corrélat lexical : *x mange y* implique une durée limitée de l'événement décrit  
e. corrélat grammatical : *-ait* signale la possibilité d'une lecture itérative (l'événement décrit s'est répété plusieurs fois dans la période constituant la référence actuelle)<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Point de référence (R) chez Reichenbach (1947).

<sup>7</sup> On se référera à Ducrot (1979) pour une description complète et très pertinente de l'imparfait, description presque entièrement reprise dans Smith (1986).

La même analyse vaut pour (23b), à la seule différence que l'expression temporelle fixant la référence actuelle (*hier soir*) n'est pas autonome référentiellement, au sens où les pronoms de première et de deuxième personnes ne le sont pas : elle contient une indication relative à ses conditions d'utilisation.

Ces précisions étant apportées, il est possible maintenant de définir de manière plus précise les concepts de *référence temporelle actuelle* et de *référence temporelle virtuelle* :

#### Définition 1

La *référence temporelle actuelle* d'une expression temporelle est un instant (point ou intervalle) défini indépendamment de ses conditions d'utilisation.

#### Définition 2

La *référence temporelle virtuelle* d'une expression ou marque temporelle est l'ensemble des conditions permettant de définir sa référence temporelle actuelle.

Selon ces deux définitions, la référence temporelle est un instant du temps. Cet instant peut être **désigné** (c'est le cas du processus de référence actuelle), ou il peut être **mentionné**, sans être désigné (c'est le cas de la référence virtuelle). Pour illustrer cette différence, prenons le cas des temps verbaux, qui, je le rappelle, n'ont pas en eux-mêmes de référence actuelle, mais ont néanmoins une référence virtuelle, c'est-à-dire un potentiel de référence. L'indication donnée en (24c) "l'événement passé est cotemporel à la période constituant la référence actuelle" constitue le résultat de la combinaison de la référence de la proposition "Jean mange de la choucroute" et de l'indication temporelle fournie par la marque *-ait*. Une indication du type "l'événement est passé et cotemporel à la référence actuelle de l'énoncé" est le propre des marques temporelles verbales, dont la sémantique doit ici être comprise de manière instructionnelle<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Les observations et remarques qui précèdent n'indiquent qu'une partie des informations constituant l'instruction sémantique associée aux temps verbaux. À côté des instructions strictement temporelles, il est nécessaire d'ajouter des informations de nature aspectuelle concernant la manière dont le procès ou l'événement décrit est réalisé.

Une dernière définition doit être fournie pour comprendre la relation entre la sémantique des verbes et la sémantique des temps verbaux, celle de ce que j'ai appelé informellement "événement".

#### Définition 3

Un *événement* est ce qui est désigné par une phrase (plus particulièrement ce que dénote une construction verbale dans une phrase), pouvant être indexé temporellement.

Cette définition implique qu'un événement peut toujours être daté, et que lorsqu'il est daté, il l'est toujours relativement à une expression temporelle référentielle (autonome ou non autonome). Dans la phrase (25)

(25) En 1929, Jean épousait Marie

l'événement que constitue la proposition "Jean épouse Marie" est indexé par l'expression temporelle autonome référentiellement que constitue le syntagme *en 1929*. En (26),

(26) Aujourd'hui, Jean épouse Marie

c'est une expression non autonome référentiellement (*aujourd'hui*), mais dont l'utilisation permet d'atteindre une référence temporelle actuelle (le jour de l'énonciation de la phrase) qui permet d'indexer l'événement "Jean épouse Marie".

Cela dit, le commentaire de quelques exemples ne suffit pas à expliquer les principes d'assignation de référence temporelle aux phrases. D'une part, toute phrase ne contient pas d'expression autonome ou non autonome référentiellement permettant d'atteindre la référence temporelle actuelle. D'autre part, nous verrons que certaines phrases peuvent contenir des indications temporelles contradictoires, sans pour autant donner lieu à des paradoxes temporels ou à des contradictions temporelles. Il est donc nécessaire de recourir à des principes pragmatiques qui permettent d'expliquer les exemples donnés jusqu'ici, ainsi que certains contre-exemples apparents.

#### 4. Principes pragmatiques

Les principes pragmatiques que je vais proposer ont pour fonction principale d'expliquer l'interprétation référentielle des indications temporelles associées aux temps verbaux lorsqu'aucune indication temporelle n'est donnée, ou que celle-ci est associée à une expression déictique. Ma thèse principale est que le fonctionnement référentiel des temps verbaux est déictique par défaut, mais non par nature. Cela signifie que n'importe quelle indication temporelle peut jouer le rôle de point de repère pour l'indexation, et que c'est en cas d'absence de telles indications qu'une interprétation en termes des propriétés du contexte d'énonciation est nécessaire. La procédure d'interprétation des indications temporelles est donc la suivante :

##### Procédure d'interprétation des indications temporelles

Cherchez une indication temporelle (une expression temporelle autonome ou non autonome) pour la référence temporelle actuelle; sinon rabattez-vous sur le contexte d'énonciation.

A ce titre, le contexte d'énonciation joue, par défaut, le même rôle pour les temps que celui proposé par Kleiber pour l'adjectif démonstratif, et les indications temporelles seraient, à ce titre, l'équivalent des circonstances d'évaluation pour l'article défini (cf. Kleiber 1987).

Le premier principe va justement donner la procédure d'interprétation d'un énoncé sans indication temporelle autre qu'un temps verbal :

##### Principe d'actualisation de MAINTENANT

Par défaut, MAINTENANT joue le rôle de repère temporel par rapport auquel la référence temporelle est définie. Si une indication temporelle à référence actuelle est présente, elle prend le relais.

C'est ce principe qui permet d'expliquer l'interprétation de (22b) :

(22) b. Jean a mangé de la choucroute.

On peut donc formuler la première généralisation suivante :

##### Généralisation1

La déixis temporelle est définie par le principe d'actualisation de MAINTENANT.

Cela dit, le principe d'actualisation de MAINTENANT et la généralisation1 ne permettent pas d'expliquer l'impossibilité d'une interprétation déictique de (22a) :

(22) a. Jean mangeait de la choucroute.

Il faut non seulement montrer que l'imparfait ne peut s'interpréter déictiquement, mais qu'en plus il fonctionne d'une manière obligatoirement anaphorique. En d'autres termes, si l'interprétation de (22a) est possible, elle ne l'est que relativement à une indication temporelle fonctionnant comme la source de l'anaphore imposée par l'imparfait. On peut donc formuler la deuxième généralisation tirée du principe d'actualisation de MAINTENANT, qui explique l'interprétation anaphorique des temps verbaux :

##### Généralisation2

L'anaphore temporelle est définie par un ensemble d'instructions (la référence virtuelle de l'indication temporelle) et par la relation de coréférence (complète ou partielle) avec une indication temporelle à référence temporelle actuelle.

Le principe d'actualisation de MAINTENANT et ses deux généralisations permettent d'expliquer les comportements différents de l'imparfait et du passé composé, relativement à la source (explicite ou implicite) de la référence temporelle actuelle. Le passé composé donne toujours lieu à une interprétation cohérente avec le contexte d'énonciation (en d'autres termes, l'instruction "passé" est relative à "maintenant" cotemporel au moment d'énonciation), alors que l'imparfait ne peut recevoir sa référence actuelle que via une expression autonome référentiellement<sup>9</sup>. Mais ce principe ne suffit pas à expliquer d'une part les processus de repérages temporels dans les séquences de phrases (dans les textes) et surtout la propriété qu'a une indication temporelle d'hériter le repère temporel d'une autre indication temporelle. Pour exprimer cette propriété textuelle de la référence temporelle, il est nécessaire d'introduire le principe suivant :

<sup>9</sup> On discutera plus loin des contre-exemples à ce principe (style indirect libre, déictiques et temps passés)

**Principe d'assignation de point de repère temporel**

Toute indication temporelle, définie ou indéfinie, anaphorique ou déictique, peut devenir le point de repère temporel de l'énoncé. Sauf indication contraire, le point de référence temporelle de l'énoncé antérieur est maintenu.<sup>10</sup>

La deuxième clause de ce principe a pour but d'expliquer les mécanismes de cohérence temporelle qui sont appliqués systématiquement dans la lecture des textes. Si une phrase P<sub>1</sub> contient une indication temporelle constituant un repère temporel, il est nécessaire d'introduire une nouvelle indication temporelle en P<sub>2</sub> pour constituer un nouveau point de repère. Ceci explique pourquoi les séquences (27) sont cohérentes du point de vue textuel, alors que les séquences (28) sont bizarres (a) ou donnent lieu à une autre interprétation (b) :

- (27) a. Hier, j'étais à Sainte-Cécile. Aujourd'hui, je suis à Nancy.  
b. Ce jour-là, il était à Paris. Il partit pour Nancy le lendemain.

- (28) a. ? Hier, j'étais à Sainte-Cécile. Je suis à Nancy.  
b. Ce jour-là, il était à Paris. Il partit pour Nancy.  
(interprétation : "il partit le jour même pour Nancy")

Une dernière question reste non résolue. Quels sont les principes d'interprétation des déictiques ? Cette question semble superflue, puisque les déictiques (en tant qu'expressions non autonomes référentiellement) mobilisent obligatoirement la situation d'énonciation pour la fixation du point de repère temporel à partir duquel ils s'interprètent. En fait, ce cas de figure, canonique dans la communication orale, est très souvent mis en défaut dans la communication écrite, et particulièrement littéraire<sup>11</sup>. Je ne mentionnerai ici que quelques exemples donnés par K. Hamburger (29-32) et par M. Vuillaume (33-35). Ces exemples me permettront de proposer un troisième principe :

- (29) Mais le matin il lui fallait élaguer l'arbre. **Demain**, c'était Noël (Alice Berend, *Les fiancés de Babette Bomgerling*).

<sup>10</sup> On notera que ce principe va dans le sens contraire du PIDT (Principe d'interprétation du discours temporel) de Dowty (1986) (cf. Wilson 1990 pour une critique).

<sup>11</sup> Un autre cas de figure est illustré par leurs usages vagues ou approximatifs, du type *aujourd'hui, les femmes travaillent ou encore en l'an 2000, c'est-à-dire demain, ...*

- (30) ...et bien sûr il allait à sa réception **ce soir** (Virginia Woolf, *Mrs. Dalloway*).
- (31) Sous ses paupières, elle voyait **aujourd'hui** encore le visage devant elle... (Thomas Mann, *Lotte à Weinmar*).
- (32) **Hier**, la manoeuvre avait duré huit heures (Bruno Frank, *Les journées du roi*).
- (33) Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui jadis avait été le témoin de triomphe si brillants. **Aujourd'hui** personne ne lui adressa la parole; sa présence était comme inaperçue et pire encore (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*).
- (34) Mme de Chasteller se rapprocha du groupe de Mme de Serpierre comme celle-ci continuait à voix haute ses réflexions critiques et monarchiques. Cette critique amère fut brusquement coupée par les compliments fades et exagérés qui passent pour du savoir-vivre en province. Lucien fut heureux de trouver Mme de Serpierre bien ridicule. Un quart d'heure plus tôt, il eût ri de grand cœur; **maintenant** cette femme méchante lui fit l'effet d'une pierre de plus que l'on trouve dans un mauvais chemin de montagne (Stendhal, *Lucien Leuwen*).
- (35) On prononça le nom de Michel, par hasard, les beaux yeux de la baronne [Schwarz] brillèrent.  
Par hasard aussi, c'était vraisemblable, car Mme la baronne n'avait jamais pu prendre au sérieux la haute fortune de notre héros. Elle laissait faire et c'était tout.  
Pourtant, M. Schwarz ferma **aujourd'hui** la porte de son cabinet, sous prétexte de gros calculs (P. Féval, *Les Habits Noirs*).

Dans tous ces exemples, il y a une contradiction entre la nécessité d'une interprétation anaphorique des temps, et la nécessité de fixer la référence actuelle à partir d'une indication temporelle déictique, définie préalablement comme non autonome référentiellement. Si le contexte est convoqué, cela signifie pour Vuillaume (c'est le cœur de son explication), qu'un autre niveau référentiel que celui des événements narrés (la *fiction principale*) intervient : c'est ce qu'il appelle *fiction secondaire*, dont les actants principaux sont le narrateur et le lecteur. Le paradoxe disparaîtrait à ce moment, puisque les repères temporels ne seraient pas identiques entre fiction principale (temps du verbe) et fiction secondaire (déictiques). Vuillaume pousse d'ailleurs son analyse jusqu'au point de voir dans ces énoncés la synthèse de deux énoncés, qu'il représente de la manière suivante pour l'exemple (33) :

- (33') a. **Aujourd'hui** personne ne lui **adresse** la parole.  
 b. Ce **jour-là** personne ne lui **adressa** la parole.

Une solution alternative a été proposée par Fauconnier (1984) en termes d'espaces mentaux : les déictiques ne seraient que la contre-partie temporelle d'un espace parcours spatial dans lequel se déplaceraient les acteurs de la fiction secondaire. Cette approche lui permet, contrairement à celle de Vuillaume, de conserver une sémantique univoque aux déictiques, et d'expliquer leurs usages en termes du principe métonymique d'identification sur les espaces.

L'analyse de Vuillaume aurait une consistance certaine s'il pouvait expliquer un fait crucial relatif à ces exemples. Contrairement à ce que l'intuition laisserait entendre, le choix d'un élément déictique serait selon Vuillaume un choix délibéré de l'auteur pour impliquer le lecteur dans la fiction. On serait ici dans un cas constituant une contrepartie fictionnelle du style indirect libre, puisque dans ce cas de figure, c'est l'existence d'une relation temporelle (cotemporalité, antériorité, postériorité) entre les pensées d'une troisième personne (un *sujet de conscience* dans la terminologie de Banfield 1982) exprimées par les énoncés au passé et un moment de la narration (exprimé par des déictique de temps) qui déclenche une interprétation des phrases comme représentant le point de vue du personnage et non le point de vue de l'auteur :

- (36) Enfin [Emma] rassembla ses idées. Elle se souvenait ... Un jour avec Léon... Oh! comme c'était loin... Le soleil brillait sur la rivière et les clématites embaumaient... Alors, emportée dans ses souvenirs comme dans un torrent qui bouillonne, elle arriva bientôt à sa rappeler la journée de la veille. - Quelle heure est-il? demanda-t-elle. La mère Rollet sortit [...] et rentra lentement en disant: - Trois heures, bientôt. - Ah! merci! Car il [Léon] allait venir. C'était sûr! Il aurait trouvé de l'argent. Mais il irait peut-être là-bas, sans se douter qu'elle fût là; et elle commanda à la nourrice de courir chez elle pour l'amener [...] Elle s'étonnait, à présent, de n'avoir pas songé à lui tout d'abord; *hier*, il avait donné sa parole, il n'y manquerait pas (G. Flaubert, *Madame Bovary*).

Dans cet exemple, la coprésence d'un déictique temporel (*hier*) et de formes en *-ait* (plus-que-parfait et conditionnel) s'explique sans recours à un principe pragmatique quelconque, mais en vertu des généralisations proposées par Banfield (1982) sur l'interprétation des expressions (E). A une expression est associé obligatoirement un sujet de conscience et un

*maintenant*. Par défaut, le sujet de conscience est coréférentiel à *je*, mais il peut être réalisé linguistiquement par une troisième personne; par défaut toujours, *maintenant* est cotemporel au présent, mais il peut être coréférentiel au passé. Selon ces principes, on comprend la possibilité d'une correspondance entre *hier* et formes en *-ait*. *Maintenant* étant cotemporel au passé, il est possible de décrire le jour avant "maintenant" par *hier*; le sujet de conscience étant réalisé par une troisième personne, on comprend pourquoi il est possible d'interpréter la relation conditionnelle comme exprimant non pas le point de vue de l'auteur, mais le point de vue (pensée, sentiments, etc.) d'Emma.

Revenons maintenant à notre exemple (33), qui ne peut être au style indirect libre, le passé simple étant une marque de phrase de la narration. Si l'explication de Vuillaume était correcte, il devrait être possible de substituer au déictique son correspondant anaphorique, l'insertion de la fiction secondaire dans la fiction principale n'étant pas une nécessité linguistique, mais un choix stylistique. Or on constate que la substitution à *aujourd'hui* de *ce jour-là* crée une ambiguïté temporelle, puisque le premier antécédent possible devient l'indication temporelle *jadis* :

- (33'') Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui *jadis* avait été le témoin de triomphe si brillants. (?) Ce *jour-là*, personne ne lui adressa la parole; sa présence était comme inaperçue et pire encore.

On voit donc que l'explication proposée par Vuillaume ne résiste pas à l'analyse, indépendamment de la légitimité de la distinction narratologique entre fiction principale et fiction secondaire.

Afin d'éviter une explication partielle, qui soit trop dépendante d'une théorie de la fiction de type narratologique (comme c'est le cas pour Vuillaume) ou herméneutique (dans le cas de K. Hamburger), je proposerai le principe pragmatique suivant :

**Principe d'assignation de référence temporelle aux déictiques**

Par défaut, les déictiques temporels désignent rigide-ment un instant (point ou intervalle) relativement au contexte d'énonciation et aux participants de la communication. Ils peuvent désigner, de manière auto-référentielle, un instant (point ou intervalle) dont le point de repère temporel est fixé par l'énoncé lui-même.

L'application de ce principe consiste donc à envisager le processus d'assignation de référence temporelle de manière similaire à ce qui a été décrit jusqu'ici. Les temps verbaux ne peuvent recevoir une référence actuelle que par l'intermédiaire d'une expression temporelle ayant une référence actuelle. Les déictiques faisant l'affaire, il y a donc coréférence temporelle entre les indications temporelles des temps verbaux et les indications temporelles des déictiques. Le problème est dès lors d'expliquer le processus d'interprétation non contextuellement dépendant des déictiques de temps. L'explication du paradoxe consiste ici à admettre que c'est l'énoncé lui-même qui constitue son propre repère temporel. Si *aujourd'hui* est utilisé dans un tel énoncé, cela signifie que le segment de réalité désigné correspond au jour que décrit l'énoncé.

Cette explication, pour ad hoc qu'elle puisse paraître, a au moins deux avantages. D'une part, elle ne repose pas sur une théorie illusionniste de la fiction. D'autre part, elle s'intègre parfaitement dans le cadre d'une approche générale de la référence temporelle, que j'ai tenté d'esquisser ici.

**Bibliographie**

- ALLWOOD, J., ANDERSSON L.G. & DAHL Ö. (1977), *Logic in linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BANFIELD, A. (1982), *Unspeakable sentences : narration and representation in the language of fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- BENVENISTE, E. (1966), «Les relations de temps dans le verbe français», in *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 187-207.
- DUCROT, O. (1979), «L'imparfait en français», *Linguistische Berichte* 60, 1-23.
- DOWTY, D.R. (1986), «The effects of aspectual class on the temporal structure of discourse : semantics or pragmatics ?», *Linguistics and Philosophy* 9, 37-61.
- DOWTY, D.R., WALL R.E. & PETERS S. (1981), *Introduction to Montague Semantics*, Dordrecht, Reidel.
- FAUCONNIER, G. (1984), *Espaces mentaux*, Paris, Minuit.
- FILLMORE, C.J. (1975), *Santa Cruz Lectures on Deixis*, Bloomington, IULC.
- GUENTHNER, F. (1978), «Time schemes, tense logic and the analysis of English tenses», in F. GUENTHNER & S.J. SCHMIDT (eds.), *Formal semantics and pragmatics for natural languages*, Dordrecht, Reidel, 201-222.
- HAMBURGER, K. (1986), *La logique des genres littéraires*, Paris, Seuil.
- KLEIBER, G. (1987), «L'énigme du Vintimille ou les déterminants à quai», *Langue Française* 75, 107-122.
- KLEIBER, G. (1990), «Marqueurs référentiels et processus interprétatifs : pour une approche "plus sémantique"», *Cahiers de Linguistique Française* 11, 241-258.
- KLUM, A. (1961), *Verbe et adverbe*, Uppsala.
- MARTIN, R. (1971), *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck.
- MILNER, J.C. (1982), *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- NEF, F. (1986), *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*, Berne, Lang.
- REBOUL, A. (1988-89), «Pragmatique de l'anaphore pronominale», *Sigma* 12-13, 197-231.
- REBOUL, A. (1989), «Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique ou pragmatique ?», *Cahiers de Linguistique Française* 10, 77-100.
- REICHENBACH, H. (1947), *Elements of symbolic logic*, New York, Free Press.
- SMITH, C. (1986), «A speaker-based approach to aspect», *Linguistics and Philosophy* 9, 97-115.
- VET, C. (1980), *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain*, Droz, Genève.
- VUILLAUME, M. (1990), *Grammaire temporelle des récits*, Paris, Minuit.
- WEINRICH, H. (1973), *Le temps*, Paris, Seuil.

WILSON, D. (1990), «Pragmatics and time», paper delivered to the MIT Conference on Time in Language, UCL, 26 p.